

**Ex titulaire d'un corps de personnel enseignant, d'éducation et d'orientation ne pouvant pas être maintenu sur son poste**

**1000 points sur les vœux « groupement de communes », « groupements de communes limitrophes » et « département » correspondant à votre affectation précédente, ainsi que sur le vœu « académie » sous réserve de formuler le vœu « tout type d'établissement » saisir le code « \* » (cf. fiche vœu).**

**Professeur de lycée professionnel au 10<sup>e</sup> échelon de la classe normale et affecté(e) depuis sept ans dans un lycée professionnel de Valence, vous avez été nommé(e) certifié au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et vous achevez actuellement votre année de stage en cette qualité.**

**Votre barème sur le vœu « groupement de communes de Valence » (tout type d'établissement) est de 1 200 points (70 points pour votre échelon dans le corps des PLP + 130 points pour l'ancienneté de poste (soit 7 ans en LP + 1 an de stage) + 1 000 points de bonification pour le groupement de communes que vous avez quitté, en raison de votre changement de corps).**